Collectivité :

Adresse :

DEMANDE D’AVIS DU COMITE TECHNIQUE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

* Article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
* SAISINE :

Date d’effet souhaitée :

Nature de la délégation :

Service(s) concerné(s) :

Identité du délégataire :

* RAPPEL :

- L’avis du comité technique doit être préalable à l’adoption de la délibération fixant la délégation de service public.

- Toute demande non motivée ne permettra pas aux membres du comité technique de rendre un avis éclairé.

* PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE D’AVIS :

- Le projet de délibération précisant les modalités d’exécution de la délégation de service public

Fait à localité, le

*Le Maire / Président*,

*Nom de l’autorité territoriale*